

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 14

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VII. – Au dernier alinéa de l'article L. 2101-6 du code des transports, les mots : « à l'article L. 2242-12 » sont remplacés par les mots : « au 3° de l'article L. 2242-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination